

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dis-
soute: **Plaza Cinema S.A., La Chaux-de-Fonds**
2. Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Cinepel
S.A., Neuchâtel
3. Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4. Date de la décision: 21.06.2002
5. Echéance de préavis des créances: **22.09.2002**
6. Adresse pour la déclaration des créances: Fiduciaire Fros-
sard, Deagostini, Anthoine S.A., à l'attention de Monsieur
Jean-Luc Frossard, rue du Seyon 6, 2004 Neuchâtel
7. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs préten-
tions.
8. Remarques: Les actifs et passifs de la société dissoute sont
repris avec effet rétroactif au 01.01.2002 par Cinepel S.A. à
Neuchâtel par voie de succession universelle au sens de l'ar-
ticle 748 CO. L'attention des créanciers est attirée sur le fait
que la société se réserve le droit de procéder à la réunion an-
ticipée des biens des deux sociétés et de requérir la radiation
anticipée conformément aux articles 748 ch. 6 et 745 al. 3
CO.

Schaller Henri, Notaire et Avocat
2001 Neuchâtel

(00567830)